
(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

Fascicule 46

le vendredi 12 mai 2000

10 heures

Prière.

Pendant les déclarations de députés, M. J. Betts s'excuse pour des remarques faites pendant la séance de mercredi.

M. Blanchard donne avis de motion 146 portant que, le jeudi 18 mai 2000, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick accueillera en 2003 les Jeux d'hiver du Canada, soit la plus grande manifestation sportive multidisciplinaire d'hiver jamais tenue dans notre province ;

attendu que les Jeux d'hiver du Canada de 2003 auront lieu dans la région de Bathurst et de Campbellton du 22 février au 8 mars 2003 ;

attendu que les jeux amèneront au Nouveau-Brunswick des milliers des meilleurs jeunes athlètes du Canada et donneront à la région de Campbellton et de Bathurst une occasion exceptionnelle de faire valoir les attraits de cette belle région du nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les collectivités hôtes de Campbellton et de Bathurst seront le point de mire de tout le pays pendant les jeux, qui fourniront l'occasion de promouvoir une région du Nouveau-Brunswick qui connaît un taux de chômage élevé et un besoin pressant de développement économique ;

attendu que, pour la réussite des jeux, les gouvernements provincial et fédéral doivent respecter leurs engagements à l'égard de ces jeux et faire les investissements nécessaires en ressources financières et humaines ;

attendu qu'il est crucial que les jeux laissent à la région de Campbellton et de Bathurst un héritage qui durera après les jeux et permettra de renforcer le tourisme et le développement économique général de la région ;

attendu que, le 3 mai 1999, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a planifié et annoncé des dépenses de 8,6 millions de dollars au parc provincial Sugarloaf, dont 2,5 millions devaient être dépensés en 1999 pour commencer la construction d'une installation d'entraînement au ski acrobatique au parc provincial Sugarloaf en vue des jeux ;

attendu qu'il est désormais évident que les investissements nécessaires au parc provincial Sugarloaf en vue des jeux n'ont pas été faits ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates pour faire les investissements nécessaires, déjà annoncés le 3 mai 1999, dans les infrastructures du parc provincial Sugarloaf

et que le gouvernement actuel assume un rôle directeur, comme l'a fait l'ancien gouvernement pour les Jeux d'été du Canada de 1985 à Saint John, et fasse les investissements nécessaires dans les infrastructures et les ressources humaines pour assurer la réussite des Jeux d'hiver du Canada de 2003 dans le nord du Nouveau-Brunswick.

L'hon. D. Graham annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Approvisionnement et des Services puis celles du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

39, Loi abrogeant des Lois et parties de Lois d'intérêt public non proclamées.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Carr.

À 11 h 36, le président du comité suspend la séance et quitte le fauteuil.

11 h 50

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2000-2001

MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES

Il est résolu que soit accordée à Sa Majesté une somme ne dépassant pas 77 559 000 \$ pour couvrir les dépenses de programmes au compte ordinaire du ministère de l'Approvisionnement et des Services pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001.

VOTÉS (\$)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Fonds d'investissement en technologie de l'information 684 000

COMPTE DE CAPITAL
2000-2001

MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES

Il est résolu que soit accordée à Sa Majesté une somme ne dépassant pas 44 525 000 \$ pour couvrir les dépenses de programmes au compte de capital du ministère de l'Approvisionnement et des Services pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001.

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2000-2001

VOTÉS (\$)

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT
Approvisionnement et Services 1 000 000

STOCKS
Approvisionnement et Services 1 400 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 14 heures.